

## Conseil d'exploitation de la régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon

### Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil d'exploitation du 11 mars 2022

Conseillers en exercice : 11

Présents : 6

Bernard CLAP, Président du Parc.

Georges BOTELLA, représentant la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Corinne PELLOQUIN, représentant la commune de Bauduen

Magali STURMA-CHAVEAU, représentant la commune de Rougon

Philippe MARANGES, représentant la commune de Castellane

Michèle BIZOT-GASTALDI, représentant la communauté de communes Alpes Provence Verdon

Procuration : 1

Romain COLIN, représentant la commune de Moustiers-Sainte-Marie pour Bernard CLAP

Nombre de voix : 7

Délibération n° 2022\_03\_CE1\_03

#### Objet : Animation régie 2022 – soutien financier d'Electricité de France

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1412-2, L 2221-2 et suivants et L 2221-11 et suivants.

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon approuvés par arrêté préfectoral n° 2008-463 en date du 6 mars 2008, modifiés par arrêté préfectoral n° 2009-1173 en date du 16 juin 2009 et par arrêté préfectoral n° 2013-599 en date du 28 mars 2013.

Vu la délibération du comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon en date du 11 décembre 2013, portant création d'une régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon, sous forme de régie dotée de l'autonomie financière, et approuvant ses statuts.

Vu les statuts de la régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon

L'animation de la Régie d'aménagement et de gestion des sites bénéficie depuis sa création d'un soutien financier de la part d'Electricité de France.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil d'exploitation de la Régie de solliciter un soutien, pour l'année 2022, selon le plan de financement suivant :

Coût total TTC	= 102 900 €
Electricité de France	= 9 800 €
Parc du Verdon / régie	= 93 100 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil d'exploitation :

- Valident le plan de financement proposé,
- Autorisent le Président du Parc du Verdon à solliciter le soutien financier d'Electricité de France,
- Autorisent le Président du Parc du Verdon à signer toute pièce qui s'avérerait nécessaire à la bonne réalisation de l'opération.

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture  
le

et publication ou notification  
du

